



Successions, estimation d'un bien et rachat de parts

Par **joliefleurs**, le **10/06/2016** à **14:45**

bonjours,

mon père est décédé en 1993 et ma mère vient de décédé en septembre 2015 elle était usufruit de la maison. Ma mère n'a pas fait de testament, et nous somme 4 héritiers dans la succession et il n'y a aucune entente entre nous. 2 veulent vendre et mon frère et moi-même voulons garder la maison car j'ai vécue avec ma mère pendant 20 ans pour m'en occuper. Notre notaire en charge de la succession a estimé la maison a 80000 euros mais mon autre frère et ma soeur ne sont pas d'accord ils estime qu'elle vaut plus chère, 120000 a 150000 euros. Peuvent t'ils faire ré-estimer la maison par un autre notaire ou agence immobilière si oui qu'elle estimation sera prise en compte pour le rachat des parts? celle de notre notaire ou de l'agence car mon frère et moi-même souhaitons leur racheter leur parts. Est-ce possible que 2 héritiers puissent racheter la part des 2 autres si oui comment cela se passe t'il chez le notaire?

cordialement;

Par **youris**, le **10/06/2016** à **19:05**

Bonjour,

Vous pouvez faire estimer la maison par des agences immobilières mais cela restera une estimation.

En l'absence d'accord entre héritiers, vous devrez saisir le juge car le notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers.

Salutations

Par **joliefleurs**, le **10/06/2016** à **23:29**

bonsoir,

merci pour votre réponse mais j'aimerais savoir si mon frère et moi pouvons racheter leur parts pour garder cette maison si oui comment cela se passe t'il chez le notaire?

CORDIALEMENT;

Par **youris**, le **11/06/2016** à **16:04**

bonjour,

Il faut que les vendeurs et acheteurs soient d'accord sur les conditions de la vente.
ensuite il faut voir un notaire pour rédiger l'acte de mutation immobilière.

Salutations

Par **joliefleurs**, le **11/06/2016** à **19:28**

merci beaucoup pour votre réponses, si j'ai besoin d'autre renseignements je n'hésiterai pas a
vous recontacter
cordialement;